Collège Beaubois

Agissons contre l'intimidation et la violence

Qu'est-ce que l'intimidation?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Trois critères à retenir :

1. Caractère **répétitif**
2. Rapport **inégal** de force
3. Sentiment de **détresse** chez la victime

L'intimidation directe

a lieu en présence de la personne qui en est victime.

L'intimidation indirecte

a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence.

Les formes d'intimidation

- **Physique :** bousculer, pousser, frapper ou faire trébucher.
- **Verbale ou psychologique :** insulter, menacer, se moquer ou faire des remarques sexistes, racistes ou homophobes.
- **Sociale :** ignorer, rejeter, exclure d'un groupe, propager des rumeurs, des mensonges ou manipuler les personnes de l'entourage.
- **Matérielle :** détruire, vandaliser ou voler les biens d'une personne.
- **Électronique (communément appelée « cyberintimidation »)** Il s'agit d'une situation au cours de laquelle une personne utilise un moyen technologique pour en intimider une autre : envoyer des insultes, afficher des photos ou des vidéos gênantes, tenter de nuire à la réputation d'autrui ou utiliser une application ou un site web pour se moquer de quelqu'un.

**Les exemples sont à titre indicatif et la liste des possibilités n'est pas exhaustive.*

On parle de **discrimination** quand l'intimidation est basée sur des caractéristiques personnelles (par exemple l'origine, l'orientation sexuelle, la religion, …).

Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace **isolée** ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles nécessitant une intervention.

Qu'est-ce qu'un conflit?

Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs individus qui ne partagent pas le même point de vue. En règle générale, les personnes impliquées dans un conflit se sentent libres de s'expliquer. Le conflit permet de développer des habiletés pour s'affirmer, partager son opinion, gérer ses émotions et trouver des solutions.

Qu'est-ce qu'un acte de violence?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

L'influence du projet de loi n° 56 sur nos pratiques

Le projet de loi nº 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, a apporté diverses modifications à la Loi sur l'enseignement privé afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Notre établissement s'est doté, entre autres, d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Nous avons une politique de tolérance zéro et d'intervention assur®e.

Nous souhaitons que les élèves tirent des leçons des choix qu'ils font et qu'ils comprennent les règles à respecter en société.

Le rôle des parents en matière de prévention contre l'intimidation et la violence

À titre de parents, vous êtes les premiers à inculquer à vos enfants les valeurs de respect et de tolérance. Votre collaboration est donc essentielle. En travaillant avec nous pour aider votre enfant à faire cesser l'intimidation et la violence, vous confirmez que ces gestes sont répréhensibles et que leur dénonciation est un geste courageux.

** Nous utiliserons ici le terme « enfant » pour désigner toute personne de moins de 18 ans.*

Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation ou de violence?

Ce ne sont pas tous les enfants qui sont à l'aise de parler à un adulte de l'intimidation vécue. Certains indices et symptômes peuvent alerter (tel qu'un changement de comportement, d'attitude ou d'apparence important), menant à des observations plus spécifiques de la situation.

Indices à surveiller. L'enfant victime peut :

- Se sentir différent et se dévaloriser
- Afficher un air triste, se montrer démotivé ou avoir une baisse significative de ses résultats scolaires
- Présenter des indices d'anxiété, d'isolement, une perte de confiance en soi, une perte d'appétit, des perturbations du sommeil ou divers maux physiques
- Être en retard ou vouloir s'absenter de l'école ou de certaines activités précédemment appréciées
- Vouloir se faire du mal ou blesser les autres

Conseils pratiques si votre enfant est victime :

- Écoutez votre enfant et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité. S'il se sent en confiance, invitez-le à s'affirmer et à demander à l'auteur des gestes d'arrêter
- Établissez la nature des faits. Si vous le pouvez, demandez-lui et aidez-le à consigner par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit. Les preuves en ligne (photos, messages, vidéos) devraient être conservées pour l'intervention
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « dénoncer quelqu'un » et « rapporter ». Expliquez-lui que dénoncer exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de se protéger et protéger l'ensemble des élèves
- Invitez votre enfant à aller parler avec la direction
- Évaluez la possibilité de communiquer avec la police si l'intimidation implique un acte criminel ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école

Que faire si mon enfant est **témoin** d'actes d'intimidation ou de violence?

Dans la majorité des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Vous pouvez aider votre enfant à comprendre que l'intimidation n'est pas acceptable et qu'il peut contribuer à y mettre fin en intervenant ou en la signalant à un adulte.

« On sait que 88 % des scènes de violence se déroulent en présence de témoins et que les agressions cessent à l'intérieur de 10 secondes dans les 2/3 des situations lorsqu'un pair intervient directement ».

Haawkins, Pepler et Craig (2001) cité dans Gouvernement du Québec (2020).

Indices à surveiller. L'enfant témoin peut :

- Se sentir anxieux ou ressentir de la crainte
- Se questionner sur ses relations amicales, vivre des conflits ou se sentir déchiré entre deux groupes
- Ressentir de la pression d'une personne ou d'un groupe de pairs à poser des actes dont il n'a pas envie
- Se sentir impuissant ou vivre des remords de ne pas être intervenu

Conseils pratiques si votre enfant est témoin :

- Expliquez à votre enfant les différents types de témoins (observateur, complice, défenseur).
- Selon la situation et le tempérament de l'enfant, aidez-le à identifier les rôles qu'il a pu avoir et les rôles qu'il pourrait jouer à partir de maintenant. Encourage-t-il l'auteur des actes verbalement ou en riant? Est-il un témoin observateur neutre? Serait-il prêt à partager la situation à un adulte de confiance du milieu? Veut-il prendre la parole en demandant à l'auteur d'arrêter?
- Votre enfant peut aussi poser des gestes qui peuvent faire toute la différence telle que dire « bonjour », sourire, se placer en équipe ou encore inviter la victime à venir dîner un midi, question de lui montrer qu'elle est appréciée et que ce ne sont pas tous les élèves qui sont contre elle.

Est-il possible que ce soit mon enfant qui intimide et violente les autres?

Un enfant peut adopter de tels comportements à la suite d'une déception, d'une perte ou d'un changement important. De plus, un grand nombre d'enfants auteurs d'intimidation disent avoir déjà été victimes d'intimidation ou de rejet de la part de leurs pairs. Leurs comportements peuvent être de l'ordre de la vengeance ou de la crainte de subir de l'intimidation à nouveau. **L'enfant devient l'agresseur, pour ne plus être l'agressé.** La pression des pairs est également une raison soulevée pour s'engager dans l'intimidation.

Indices à surveiller. L'enfant auteur peut :

- Avoir de la difficulté à gérer ses conflits interpersonnels, à s'exprimer ou à communiquer en respectant les autres
- Interpréter l'information sociale de façon erronée, attribuer des intentions hostiles aux autres ou percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas
- Avoir un grand besoin de dominer, d'avoir raison, de prendre les décisions ou d'avoir le dernier mot
- Manipuler les autres pour arriver à ses fins
- Parler constamment de façon négative d'autres élèves

Conseils pratiques si votre enfant est auteur :

- Faites comprendre à votre enfant que l'intimidation est répréhensible et inacceptable
- Encouragez la pratique d'habiletés sociales à la maison (écouter, demander le point de vue de l'autre, donner son opinion sans l'imposer, demander de l'aide, …)
- Renforcez les comportements adéquats et prosociaux
- Montrez-lui comment surmonter ses difficultés sans exercer son pouvoir ou recourir à l'agression

Ressources externes

Lignes téléphoniques

- **Ligne parents (24/7) :** 1-800-361-5085
- **Programme CAFE (Crise-Ado-Famille-Enfance) du CLSC de votre quartier**
- **Suicide Action Montréal :** 1-866-277-3553

Sites Internet

- https://AidezMoiSVP.ca
- https://cyberaide.ca
- https://educaloi.qc.ca/dossier/loi-intimidation/
- https://spvm.qc.ca/fr/Jeunesse/Intimidation
- https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation

Références :

Éducaloi. (2020). Cyberintimidation : les gestes interdits. Repéré à https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/

Gouvernement du Québec. (2020). Agir contre la violence et l'intimidation à l'école. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/

Gouvernement du Québec. (2020). Intimidation. Repéré à https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/intimidation/

Gouvernement du Québec. (2020). Tu es témoin? Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-le-cole/agir-contre-la-violence-et-lintimidation/jeunes/tu-es-temoin/